

60°00' west longitude, thence due north to a point at 49°25' north latitude, 60°00' west longitude, thence along a rhumb line in a northeasterly direction to the terminus of the Labrador-Quebec boundary;

Division 4T

That portion of the Sub-area lying between the coasts of Nova Scotia, New Brunswick and Quebec from Cape North to Pte. des Monts and a line described as follows: beginning at Pte. des Monts, thence due east to a point at 49°25' north latitude, 64°40' west longitude, thence along a rhumb line in a southeasterly direction to a point at 47°50' north latitude, 60°00' west longitude, thence along a rhumb line in a southerly direction to Cape North, Nova Scotia;

Division 4V

That portion of the Sub-area lying between the coast of Nova Scotia between Cape North and Fourchu and a line described as follows: beginning at Fourchu, thence along a rhumb line in an easterly direction to a point at 45°40' north latitude, 60°00' west longitude, thence due south along the meridian of 60°00' west longitude to the parallel of 44°10' north latitude, thence due east to the meridian of 59°00' west longitude, thence due south to the parallel of 39°00' north latitude, thence due east to a point where the boundary between Sub-areas 3 and 4 meets the parallel of 39°00' north latitude, thence along the boundary between Sub-areas 3 and 4 and a line continuing in a northwesterly direction to a point at 47°50' north

un point situé à 47°50' de latitude nord et 60°00' de longitude ouest, de là plein nord jusqu'à un point situé à 49°25' de latitude nord et 60°00' de longitude ouest, et de là suivant une ligne de rhumb en direction nord-est jusqu'à l'extrémité de la frontière entre le Labrador et le Québec;

Division 4T

La partie de la Sous-zone s'étendant entre les côtes de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Québec depuis le cap Nord jusqu'à Pointe-des-Monts et une ligne tracée comme suit: commençant à Pointe-des-Monts et s'étirant plein est jusqu'à un point situé à 49°25' de latitude nord et 64°40' de longitude ouest, de là suivant une ligne de rhumb en direction sud-est jusqu'à un point situé à 47°50' de latitude nord et 60°00' de longitude ouest, et de là suivant une ligne de rhumb en direction sud jusqu'au cap Nord (Nouvelle-Écosse);

Division 4V

La partie de la Sous-zone s'étendant entre la côte de la Nouvelle-Écosse depuis le cap Nord jusqu'à Fourchu et une ligne tracée comme suit: commençant à Fourchu et suivant une ligne de rhumb en direction est jusqu'à un point situé à 45°40' de latitude nord et 60°00' de longitude ouest, de là plein sud en longeant le méridien de 60°00' de longitude ouest jusqu'au parallèle de 44°10' de latitude nord, de là plein est jusqu'au méridien de 59°00' de longitude ouest, de là plein sud jusqu'au parallèle de 39°00' de latitude nord, de là plein est jusqu'à un point où la limite entre les Sous-zones 3 et 4 coupe le parallèle de 39°00' de latitude nord, de là longeant la limite entre les Sous-zones 3 et 4 et une ligne la prolongeant en direction